

**RAPPORT SUR LA FORMATION DES POINTS FOCaux  
ET SUR LA SENSIBILISATION DES OPERATEURS  
ECONOMIQUES DES REGIONS**

Dans le cadre du Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé (PARASEP), il a été signé une convention-cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) qui prévoit le soutien financier du PARASEP pour la mise en œuvre de plusieurs activités dont la formation des agents des Services de Promotion Economiques Régionales (SPER) et la sensibilisation des acteurs économiques installés dans les régions.

Pour ce faire, il a été organisé deux missions par l'équipe du CAMEC qui se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire durant la période allant du 19 janvier au 5 février 2021.

- Une première mission de supervision de la formation des points focaux du CAMEC ;
- Une seconde mission de sensibilisation des acteurs économiques installés dans les régions.

Pour la mission de formation, un consultant en la personne de monsieur François KOUGNI, avec pour assistant, monsieur Wilfried SAGBOHAN, tous deux médiateurs agréés près le CAMEC, ont été recruté par le PARASEP.

Ces missions répondent à la vision de l'équipe dirigeante de conférer au Centre une notoriété et une crédibilité sans faille à travers les activités de renforcement de capacités de tous les acteurs intervenant de la chaîne de règlement de conflits par les modes alternatifs. Elles s'inscrivent dans la dynamique d'étendre les services du CAMEC sur toute l'étendue du territoire.

## • **DEROULEMENT DES MISSIONS**

Les missions se sont déroulées suivant un calendrier bien défini.

Durant les deux jours de formation, le consultant s'est longuement évertué à éclairer les apprenants sur les modes alternatifs de règlement des litiges, les règles de procédure du CAMEC, les modes de saisine.

Au terme de la communication, les participants ont été évalués sur les acquis de la formation et ont reçu le cahier didactique.

S'agissant de la sensibilisation, elle a été conduite par une forte équipe technique et d'élus consulaires composée :

- du Secrétaire Permanent du CAMEC, (SP/CAMEC), monsieur SOUROU William et ou
- de l'assistante du SP, madame Claire AMOUZOUN.
- du Président du CAMEC, Alain AMOUSSOUKPEVI, élu consulaire ;
- de la Vice-Présidente en charge des régions, madame Christiane TOSSOU, élue consulaire

## • **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

De manière globale les objectifs de la formation ont été atteints.

Des recommandations et des souhaits ont été formulés à l'endroit des acteurs :

- A l'endroit des points focaux : il a été particulièrement recommandé à la coordination régionale de renseigner utilement les opérateurs économiques et de travailler dans la confidentialité et la célérité tout en restant en étroite collaboration avec le Secrétaire Permanent.
- A l'endroit des acteurs économiques : il leur a été conseillé avec insistance de prévenir le litige par l'insertion des clauses types compromissaires CAMEC.
- A l'endroit des partenaires : les opérateurs économiques ont souhaité que de telles sorties soient renouvelées à une plus grande dimension.